



Sommes-nous au plein emploi en Belgique ?

Qu'est-ce que le plein emploi ? En particulier, que veut-il dire en Belgique ? Cet article utilise une théorie récente qui le définit précisément afin d'obtenir une mesure objective et comparable du taux de chômage qui correspond à une situation de plein emploi, c'est-à-dire la situation où la tension sur le marché du travail est idéale. Des données belges sur la décennie écoulée sont mobilisées pour l'estimer en ventilant les résultats selon les trois régions du pays.

Antoine Germain¹

Des articles de presse récents mettent en évidence le discours de recruteurs qui peinent à trouver de la main d'œuvre pour remplir leurs postes de travail vacants. Dans le même temps, la Belgique compte encore des centaines de milliers de chômeurs. Mais alors : y-a-t-il trop de chômeurs par rapport au nombre de postes à pourvoir ? Ou bien sommes-nous vraiment arrivés à une situation de plein emploi en Belgique ?

Beaucoup auraient tendance à penser qu'une économie au plein emploi se définirait par une maxime simple : tous ceux qui veulent travailler travaillent. Si c'était le cas, une économie atteindrait son plein emploi lorsque son taux de chômage² serait exactement égal à 0. Or, on observe que même les régions aux économies les plus dynamiques du monde ont un taux de chômage strictement positif. Comment peut-on expliquer cela ?

En fait, si le taux de chômage était à 0 en permanence, l'économie devrait consacrer d'énormes ressources dans le processus de recrutement. Il faudrait une armée de recruteurs dans chaque entreprise³ pour détecter la moindre nouvelle personne disponible à travailler et l'engager plus rapidement que ses concurrents. Lorsque cette personne sera engagée par un employeur, l'ensemble des efforts de recrutement des autres employeurs auront été vains, ce qui constitue un gaspillage considérable des ressources du marché du travail. En effet, la force de travail de ces

¹ L'auteur remercie, sans les impliquer, Vincent Bodart, André Decoster, Muriel Dejemeppe, François Maniquet, Pascal Michailat, Bruno Van der Linden et en particulier Emmanuel Saez pour leurs précieux commentaires. Cet article fut rédigé lorsque l'auteur visitait l'Institute for Research on Labor and Employment (IRLE) de l'University of California à Berkeley et il lui sait gré de son hospitalité.

² Le taux de chômage est entendu ici selon sa définition internationale (BIT), soit la proportion de personnes dans la population active qui remplissent simultanément trois caractéristiques : (i) elles sont sans emploi, (ii) sont disponibles pour un emploi, et (iii) cherchent activement un emploi. La population active est définie comme la somme des personnes en emploi et au chômage parmi la population en âge de travailler.

³ Dans la suite de ce texte, le terme «entreprise» doit être compris dans un sens large, celle-ci pouvant être une entreprise privée, une entreprise publique, une association, une entreprise non-lucrative, une administration ou encore un indépendant.



armées de recruteurs n'est pas utilisée dans la production économique lorsqu'elles se livrent de telles batailles pour dénicher le moindre chômeur. Dès lors, même dans les régions les plus dynamiques du monde, les entreprises engagent moins de recruteurs que ce qui serait nécessaire pour atteindre un taux de chômage de 0%.

A contrario, nous sommes habitués en Belgique et en Europe au gaspillage de ressources engendré par le chômage de masse, c'est-à-dire la situation dans laquelle il y a beaucoup de demandeurs d'emploi pour peu de postes vacants. Les chômeurs passent alors de longues périodes à vainement chercher un emploi et leur force de travail est ainsi gaspillée.⁴

Mais alors, qu'est-ce que le plein emploi ? Dans cet article, on entendra le plein emploi comme l'adéquation entre ces deux phénomènes : il ne faut ni trop peu de chômeurs, auquel cas les recruteurs sont trop nombreux, ni trop de chômeurs. Pour le dire autrement, cette mesure s'intéresse à une sorte de ratio entre deux variables : le nombre d'offres d'emploi vacant et le nombre de demandeurs d'emploi. Ceci a plusieurs conséquences importantes.

D'abord, cette théorie du plein emploi s'intéressera au nombre de chômeurs non pas en termes absolus mais bien en termes relatifs par rapport au nombre d'emplois vacants. En conséquence, il est tout à fait possible qu'une région ait un faible taux de chômage mais soit loin du plein emploi. Ceci arriverait lorsqu'elle connaîtrait trop d'emplois vacants.

Ensuite, observez qu'il est tout à fait possible que deux économies aient le même ratio, même si la première a beaucoup plus de chômeurs et d'emplois vacants que la seconde. Dans ce cas, la seconde connaît un marché du travail qui est structurellement plus efficace que la première, mais notre indicateur sera silencieux sur ce point. *La mesure du plein emploi dans cet article est donc un indicateur conjoncturel et pas structurel* : nous analyserons la tension sur le marché du travail au cours du cycle économique, et non pas la capacité des politiques publiques sur le marché du travail à appareiller les offres d'emploi avec les demandeurs d'emploi.

Avant de répondre à la question normative du niveau désirable de chômeurs par rapport aux offres d'emploi, il convient de décrire comment le taux de chômage et le nombre de postes à pourvoir ont évolué dans le temps en Belgique et dans ses régions.

1. Demande et offre d'emploi par région

Sur le marché du travail coexistent à chaque instant des demandeurs d'emploi et des offres d'emploi. La figure 1 décrit l'évolution trimestrielle du taux de chômage régional sur la dernière décennie. Les données sont issues de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT). Notons qu'il y a eu une rupture statistique dans la série en 2017 et 2021⁵.

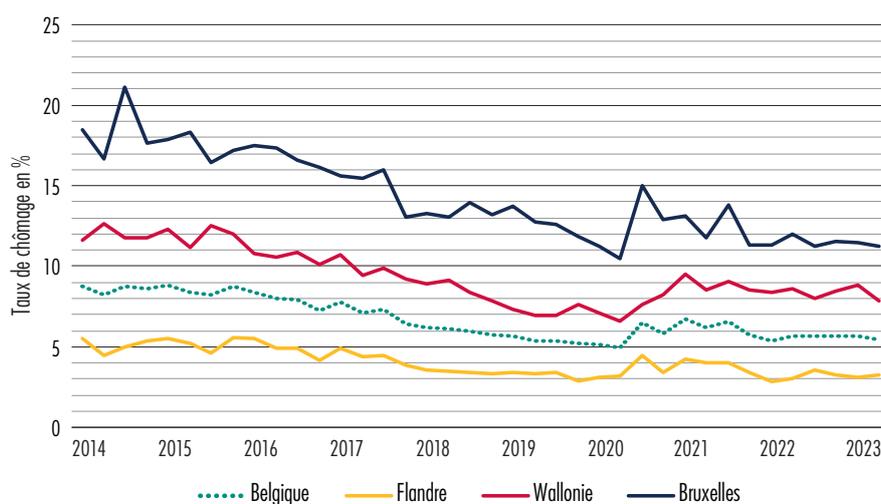
Les différences de chômage entre les régions sont spectaculaires : en 2023, la Flandre a un taux de chômage proche de 3% alors qu'il est à 8% en Wallonie et 11% à Bruxelles. Ces écarts régionaux, notoires et souvent au cœur du débat public, ont modestement diminué au cours de la décennie écoulée : l'écart entre les taux de chômage flamand et wallon était de 6 points de pourcentage en 2014 et sont à 4,5 points aujourd'hui.

⁴ Bien entendu, ce gaspillage de temps ne couvre qu'une partie des coûts sociaux du chômage.

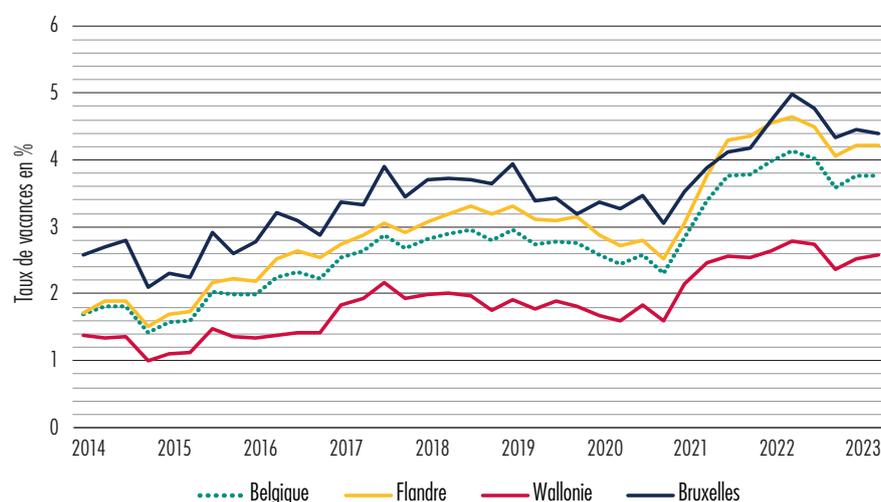
⁵ Un changement de méthode d'enquête dans l'EFT a entraîné une rupture statistique. Les analyses de Statbel montrent que l'effet total de ces changements est négligeable sur la série considérée (voir Termote et Depickere, 2018, 2023) vu son niveau agrégé. Je reprends donc ici la série officielle sans ajustement.

Figure 1. Taux de chômage trimestriel, 2014-2023

Sources : Statbel et Enquête sur les Forces du Travail (EFT).

**Figure 2.** Taux d'emploi vacant par actif, 2014-2023

Source : Statbel et Job Vacancy Survey.



Toutefois, ceci ne concerne que les demandeurs d'emploi. Qu'en est-il de l'offre ? La figure 2 reporte le nombre d'emplois vacants par personne active⁶ dans chaque région sur la même période. Les données sont issues de la Job Vacancy Survey (JVS) et sont publiées par Statbel.

On observe que la Wallonie connaît systématiquement moins d'offres d'emploi que les deux autres régions au cours de la période. Les trois régions ont connu une augmentation significative et durable du nombre d'offres d'emploi lors de la reprise de l'activité après la crise du COVID-19. Toutefois, cette augmentation fut plus soutenue en Flandre qu'ailleurs.

Il est à noter que les deux séries de données reportées dans les figures 1 et 2 sont issues de données d'enquête. J'ai fait le choix de m'intéresser à celles-ci plutôt qu'aux données administratives du chômage et des postes vacants pour plusieurs raisons. D'abord, le chômage administratif est sensible aux changements de politiques publiques d'indemnisation des allocataires sociaux, ce qui n'est pas le cas

⁶ La statistique usuelle reportée par Statbel est celle du taux de vacance d'emploi, calculé comme $V/(V+E)$ où V est le nombre de emplois vacants (au milieu du trimestre) et E est le nombre d'emplois. Ici, le taux de vacance par actif est défini par V/L où L est le nombre d'actifs dans chaque région. Cette transformation est opérée pour des raisons qui deviendront claires dans la section 4.



... Demande et offre d'emploi par région

des données d'enquête. Or, ce qui nous intéresse dans cet article c'est le comportement de recherche d'emploi effective (que l'on soit indemnisé ou non), et pas la catégorie administrative dans laquelle l'autorité publique la classifie. Ensuite, les études internationales similaires à la nôtre⁷ utilisent aussi des données d'enquête ce qui facilite la lecture de nos résultats à l'aune des autres travaux. Enfin et surtout, beaucoup de chômeurs et de postes vacants ne passent pas par les canaux officiels de l'administration, de telle sorte que ces données administratives ne donnent qu'une image partielle de la réalité.

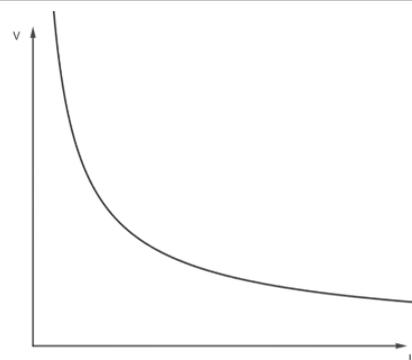
2. Courbes régionales de Beveridge

Les deux graphiques précédents isolent la demande et l'offre d'emploi. Or, il est bien naturel de penser que ces grandeurs évoluent de concert. Les économistes étudient depuis longtemps la relation entre le taux de chômage, dénoté par U , et le taux d'emploi vacant par actif, dénoté par V . Ils ont observé une régularité empirique à travers le temps et l'espace : le taux de chômage U et le taux d'emploi vacant V ont une relation hyperbolique du type

$$UV^\beta = A \quad (1)$$

qui est appelée la courbe UV ou courbe de Beveridge. La variable A donne une idée de la distance de la courbe par rapport à l'origine et la variable β est l'élasticité de Beveridge, qui influence la courbure de la relation UV. L'annexe 1⁸ explique les fondements théoriques de cette relation. La figure 3 reporte l'esquisse d'une relation hyperbolique telle que décrite par l'équation (1).

Figure 3. Esquisse d'une relation hyperbolique telle que l'équation (1)



La courbe de Beveridge reflète une intuition simple. Quand le taux de chômage est bas, les employeurs ont des difficultés à trouver de nouvelles recrues de telle sorte que le taux de vacance⁹ est élevé. Inversement, quand le taux de vacance est bas, cela veut dire que peu de postes sont disponibles ce qui implique que le taux de chômage est élevé.

On peut aussi lire la courbe de Beveridge comme un historique du marché du travail au cours d'un cycle économique. Quand l'économie est en récession, le taux de chômage est haut et le taux de vacance est bas de telle sorte que l'on est sur la partie sud-est du graphique. Inversement, en période d'expansion économique, le marché du travail est décrit par la partie nord-ouest de la courbe.

Plus la variable A de l'équation (1) est élevée, plus il y a de chômeurs pour un même nombre d'emplois vacants. Ainsi, A reflète l'efficacité du processus d'appariement sur le marché du travail, c'est-à-dire la rapidité avec laquelle l'attribution de postes vacants aux chômeurs s'effectue. L'élasticité de Beveridge β , qui influence la courbure de la relation UV, s'interprète comme suit : si le taux de vacance augmente d'un pourcent, on prédit une diminution du taux de chômage

⁷ L'article précurseur pour les Etats-Unis est Michaillat et Saez (2021). Gädtnäs et Keränen (2023) étudient la Finlande et Gökten, Heimberger et Lichtenberger (2024) s'intéressent à l'Allemagne, l'Autriche, le Royaume-Uni et la Suède.

⁸ Les annexes 1 et 2 peuvent être consultées sur <https://sites.uclouvain.be/econ/Regards/186/Annexes-N186.pdf>.

⁹ Dans cet article, nous entendons «taux de vacance», «taux d'emploi vacant par actif» et «taux d'emploi» vacant comme synonymes parfaits. Pour son calcul, voyez la note de bas de page 7.

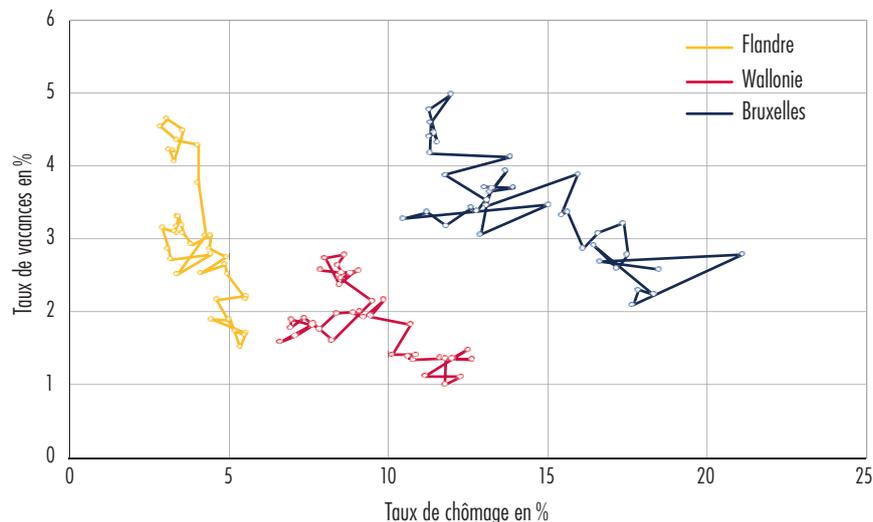
... Courbes régionales de Beveridge

de β pourcent. Observez qu'il s'agit de variations en pourcent et non en point de pourcentage¹⁰. En d'autres termes, cette élasticité indique la hausse du taux de vacance requise pour une diminution du taux de chômage de 1%.

Est-ce que la Belgique connaît aussi une courbe Beveridge ? La figure 4 reporte les courbes de Beveridge pour chaque région sur la dernière décennie.¹¹ Chaque point correspond à un trimestre et est lié à ses voisins calendaires.

Figure 4. Courbes régionales de Beveridge, 2014-2023

Sources : EFT et JVS.
Observez que les échelles des deux axes sont différentes.



Il semble que la relation décroissante entre U et V soit confirmée pour les trois régions. Par ailleurs, aucune des courbes régionales de Beveridge n'a d'intersection avec une autre : ceci indique à nouveau que les trois régions du pays connaissent des marchés du travail sensiblement différents dans leur structure.

Sur base de ces données, il est possible d'estimer les deux paramètres clés de l'équation de Beveridge (1) : la hauteur A et l'élasticité de Beveridge. Pour estimer empiriquement ces valeurs pour chaque région, il suffit de prendre le logarithme de l'équation théorique (1) pour obtenir une équation d'estimation économétrique :

$$\log U_t = \alpha - \beta \log V_t + \epsilon_t \quad (2)$$

Où $\alpha = \log A$ et ϵ_t reflète le terme d'erreur.

Le tableau suivant reporte les résultats de l'estimation de l'équation (2) avec les données de la figure 4.

Tableau 1. Estimation des coefficients de l'équation empirique (1)

Sources : calculs de l'auteur sur base de EFT et JVS (Statbel).

Période 2014-2023	$\hat{\alpha}$	$\hat{\beta}$
Belgique	2.37	0.50468
Flandre	1.94	0.53213
Wallonie	2.45	0.39787
Bruxelles	3.46	0.66625

¹⁰ Si par exemple le taux d'emplois vacants est de 3%, une hausse d'1% de ce dernier correspond au passage 3 à 3,03%.

¹¹ L'analyse débute en 2014 parce que c'est la date la plus ancienne disponible pour la décomposition régionale des séries JVS. Van Haeperen (1998) avait construit une courbe de Beveridge nationale pour la période 1970-1993 avec des données administratives. Une harmonisation statistique de long-terme serait bienvenue mais dépasse le cadre de la présente étude.



... *Courbes régionales de Beveridge*

Comme observé à la figure 4, on obtient que la variable A est significativement inférieure en Flandre par rapport aux deux autres régions, ce qui suggère que le processus d'appariement est plus efficace en Flandre que dans les autres régions. Par contre, l'élasticité de Beveridge β est plus élevée à Bruxelles qu'en Flandre : il faudra moins d'offres d'emploi à Bruxelles pour atteindre une même réduction du taux de chômage. En d'autres termes, le supplément d'offres d'emploi (par personne active) requis pour atteindre une même réduction du taux de chômage sera moindre à Bruxelles qu'ailleurs dans le pays.

Il est intéressant ici de s'arrêter sur la différence entre l'analyse *structurelle* et l'analyse *conjoncturelle* du marché du travail. Comme cela a été expliqué plus haut, on peut lire un déplacement le long de la courbe de Beveridge comme une évolution de l'état du marché du travail liée au cycle conjoncturel. Comme l'indique notre analyse de la grandeur A, un déplacement (une translation) de la courbe de Beveridge vers l'origine constitue une amélioration de l'efficacité du marché du travail que l'on peut qualifier de structurelle. Dans une petite économie ouverte comme la Belgique, on a tendance à penser que la conjoncture est essentiellement guidée par l'évolution de la situation économique de nos partenaires commerciaux alors que les facteurs structurels du marché du travail sont influencés par les politiques d'investissements publics, l'éducation, le droit social, les règles de formation des salaires, l'efficacité des services régionaux en charge du placement et de la formation des chômeurs, etc.

3. Une petite théorie du plein emploi

Les estimations des courbes de Beveridge régionales en Belgique ne répondent toutefois pas à la question initiale : sommes-nous au plein emploi ? Je reprends et adapte ici la théorie développée par Pascal Michaillat et Emmanuel Saez (2021, 2022) dans des études récentes sur des données américaines. En un mot, cette théorie définit le plein emploi *conjoncturel*, en tenant pour donnés les facteurs *structurels* du marché du travail.

Considérons que le marché du travail se compose uniquement de trois occupations : les chômeurs U, les travailleurs productifs¹² P et les recruteurs V¹³. Ensemble, ces travailleurs forment la population active, dont la taille est normalisée à 100%.¹⁴ La théorie du plein emploi de Michaillat et Saez propose de considérer la courbe UV comme donnée, et de choisir sur cette courbe le point qui maximise le nombre de travailleurs productifs P, ou de manière équivalente, minimise le nombre de chômeurs et de recruteurs :

$$\begin{aligned} & \min U + V \\ & \text{tel que } UV^\beta = A \end{aligned}$$

Si on choisit le niveau de U qui minimise ce problème d'optimisation sous contrainte, on obtient que le taux de chômage compatible avec le plein emploi est donné par

$$U^* = \left(\frac{1}{\beta}\right)^{\frac{\beta}{1+\beta}} U^{\frac{1}{1+\beta}} V^{\frac{\beta}{1+\beta}}$$

¹² Ici, l'expression «travailleurs productifs» s'entend au sens large, incluant l'ensemble des personnes qui travaillent – que ce soit dans le secteur marchand comme non-marchand, que ce soient des employés, ouvriers, cadres, indépendants, etc.

¹³ Ici, on utilise la même notation pour le nombre de recruteurs que pour le nombre de postes vacants par actif. Cela implique qu'on considère qu'il faut un recruteur à temps plein pour s'occuper de l'embauche d'un candidat pour un poste vacant. Bien entendu, cette formulation n'est pas neutre et mériterait d'être justifiée en détail. Toutefois, c'est l'hypothèse retenue par Michaillat et Saez (2022) dans le cas américain et je la reprends faute de données empiriques sur le sujet pour le cas belge. Dans l'annexe 2, nous faisons une analyse de la sensibilité des résultats à cette hypothèse et obtenons des conclusions qui sont qualitativement identiques.

¹⁴ Comme U et V, P sont exprimés en pourcentage de la population active, U+V+P=100%.



... Une petite théorie du plein emploi

Cette équation est remarquablement simple : il suffit d'observer le taux de chômage U , le taux d'emploi vacant V et le paramètre β à chaque période pour calculer U^* , le taux de chômage associé au plein emploi. Ce niveau de chômage correspond au *ni trop, ni trop peu* décrit plus haut.

Quel est le fondement normatif de cette théorie du plein emploi ? Essentiellement, elle postule que le plein emploi est une situation où le temps consacré à la recherche d'emploi et au recrutement est minimisé et le temps consacré à l'activité productive est maximisé. Il importe de préciser que le terme «travailleurs productifs» s'entend au sens large, et comprend non seulement l'emploi salarié privé mais aussi les indépendants, l'emploi salarié public, etc. Par ailleurs, cette théorie du plein emploi considère la courbe de Beveridge comme donnée, c'est-à-dire qu'elle neutralise le rôle des politiques structurelles et s'intéresse au point idéal sur cette courbe au cours de l'évolution conjoncturelle du marché du travail.

La figure 5 reporte le taux de chômage associé au plein emploi (U^*) et le taux de chômage effectif pour chaque région.

On observe que les taux de chômage optimaux U^* sont différents pour les trois régions et qu'ils varient avec le temps : le plein emploi correspond à un taux de chômage autour de 4% en Flandre, entre 6% et 8% en Wallonie et entre 9% et 10% à Bruxelles. Une autre manière de présenter les mêmes résultats est illustrée dans la figure 6, où chaque courbe représente la distance entre taux de chômage effectif U et le taux de chômage associé au plein emploi U^* .

Ici, on remarque que le taux de chômage à Bruxelles et en Wallonie s'est tendanciellement rapproché de son niveau de plein emploi au cours de la décennie écoulée. Bruxelles demeure toutefois avec un taux de chômage significativement trop élevé. De manière plus surprenante, la Wallonie est aujourd'hui à un taux de chômage proche du plein emploi malgré un écart de 4 points de pourcentage au début de la période. Au niveau national, la Belgique a connu une période de plein emploi entre 2018 et 2021. Enfin, la Flandre est en situation de pénurie de main d'œuvre depuis 2018 : il y a trop peu de demandeurs d'emploi par rapport aux offres d'emploi disponibles.

Figure 5. Chômage optimal et chômage effectif par région, 2014-2023

Source : EFT, JVS et calculs de l'auteur.

Les courbes pointillées correspondent au taux de chômage U^* compatible avec le plein emploi.

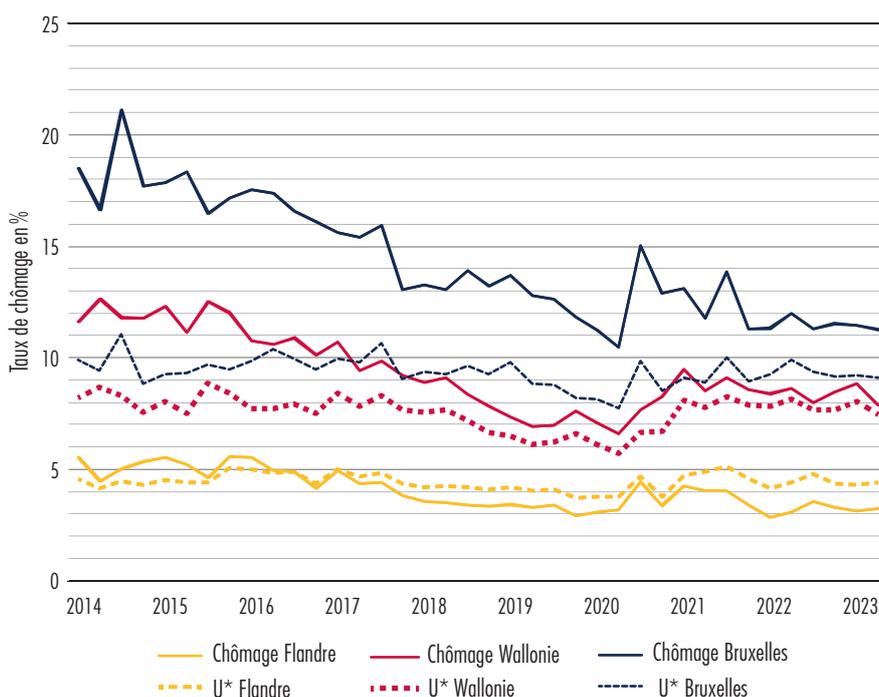
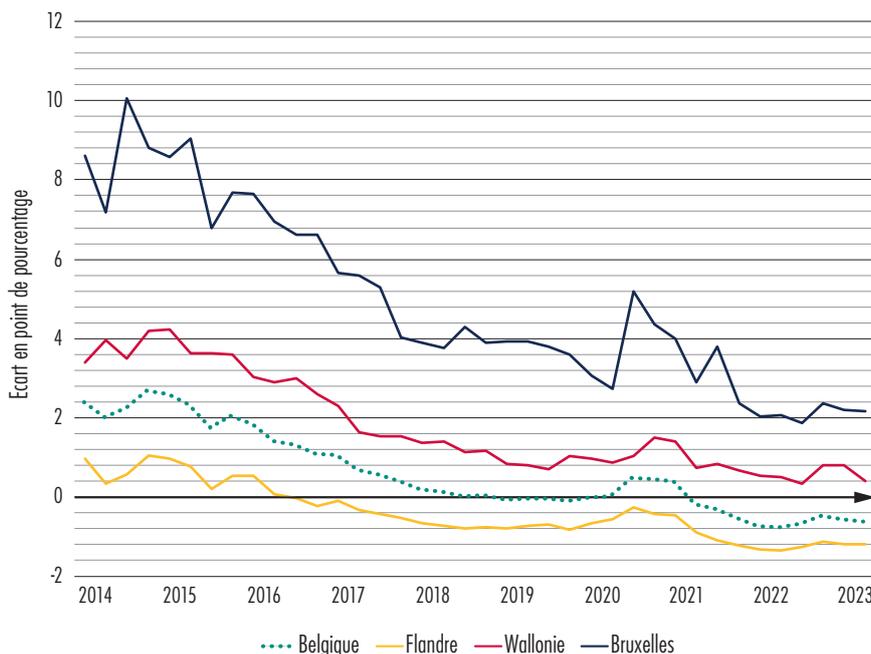


Figure 6. Distance du plein emploi régional U-U*, en point de pourcentage

Source : EFT, JVS et calculs de l'auteur.

La droite horizontale à 0 représente la situation de plein emploi pour une région.



4. Conclusion et discussion des résultats

Cet article a tenté de caractériser une mesure objective du taux de chômage associé à une situation de plein emploi en Belgique et dans ses régions. Les résultats suggèrent que la Wallonie est aujourd’hui proche du plein emploi, alors que le chômage bruxellois est trop élevé et que le marché du travail flamand souffre d’une pénurie de chômeurs. Ces résultats contrastent avec certains discours dans le débat public. Ils méritent quelques commentaires.

D’abord, il convient de discuter de l’impact de la mobilité inter-régionale sur la mesure de plein emploi, vu son importance en Belgique. En effet, on sait que près de la moitié des travailleurs à Bruxelles résident dans les deux autres régions (EFT, 2022). Par ailleurs, les entreprises et donc les emplois vacants sont aussi mobiles entre les régions. En fait, les calculs de la section précédente tiennent déjà compte de cette mobilité inter-régionale. Intuitivement, dans le cas extrême où la mobilité des travailleurs et des entreprises entre les régions se ferait sans aucune entrave,¹⁵ les trois courbes de Beveridge régionales se confondraient puisqu’il n’existerait plus de spécificités régionales. Dès lors, les différences régionales rapportées au Tableau 1 et à la Figure 4 intègrent déjà un degré (significatif mais imparfait) de mobilité inter-régionale, qui fait donc partie intégrante de nos calculs. En conséquence, notre analyse implique une recommandation simple et directe de politique publique : pour parvenir à la convergence régionale, il faudrait inciter davantage à la mobilité inter-régionale. En clair, les demandeurs d’emploi wallons et bruxellois devraient remplir plus souvent les postes vacants flamands et/ou les entreprises basées en Flandre devraient davantage proposer des opportunités d’embauche sur le territoire wallon ou bruxellois.¹⁶

¹⁵ Je fais ici référence à une mobilité «pure et parfaite» qui est une construction théorique abstraite décrivant la situation dans laquelle il n’y a aucun frein à la mobilité des personnes et des entreprises. Dans la réalité, ces freins à la mobilité sont multiples et significatifs : pensons au temps passé dans les transports entre deux endroits, mais aussi aux barrières linguistiques, culturelles, juridiques, économiques, etc.

¹⁶ Ceci pourrait s’opérer via des réformes *structurelles* qui accroissent les incitants à la mobilité des entreprises et des travailleurs et abaissent ces barrières linguistiques, culturelles, juridiques et économiques.

... Conclusion et discussion des résultats

Ensuite, le concept de plein emploi a été défini pour une population active donnée, et donc ne prend pas en compte les enjeux liés à l'augmentation de la participation au marché du travail (le rapport entre la population active et la population en âge de travailler). Cette augmentation est un canal privilégié pour relever le taux d'emploi (le rapport entre l'emploi et la population en âge de travailler).¹⁷ Or, il est bien connu que Bruxelles et la Wallonie font face à des taux de participation au marché du travail très faibles dans certains groupes socio-démographiques. De même, l'analyse ne tient pas compte des heures travaillées dans chaque emploi et est donc silencieuse sur l'importance des temps partiels ou sur les enjeux de réduction collective du temps de travail.

Enfin et surtout, le plein emploi a été entendu comme un concept conjoncturel plutôt que structurel : la Flandre a un marché du travail structurellement plus efficace¹⁸ que les deux autres régions, mais la Wallonie est conjoncturellement plus proche du plein emploi que les autres. On notera qu'une bonne partie des politiques structurelles du marché du travail demeure fédérale (comme le droit social et la formation des salaires par exemple), ce qui suggère qu'elles ne peuvent expliquer à elles seules l'écart d'efficacité. Pour une discussion de ces enjeux, le lecteur peut consulter Dejemppe et Van der Linden (2013).

Toutefois, la présente analyse souligne la pertinence de mettre en perspective les chiffres du chômage avec ceux des emplois vacants pour informer le débat. Elle montre aussi l'importance d'un cadre théorique simple pour interpréter ces chiffres avec clarté. Sur cette base, les travaux postérieurs pourront s'intéresser à l'historique du plein emploi sur le long terme, ce qui requerra des efforts d'harmonisation statistique considérables mais bienvenus vu que les écarts régionaux de chômage subsistent depuis plus de quatre décennies en Belgique.

*Antoine Germain est aspirant F.R.S-FNRS
au CORE/LIDAM, UCLouvain.*

*Antoine Germain.
antoine.germain@uclouvain.be*

¹⁷ Le taux d'emploi à Bruxelles et en Wallonie s'élève aujourd'hui à 60% et 67,2% respectivement, alors que la Belgique s'est fixée un objectif de taux d'emploi à 80% à l'horizon 2030.

¹⁸ Bodart et Van der Linden (2022) discutent de l'évolution récente de la structure du marché du travail belge.



Bibliographie

- Bodart, V., & Van der Linden, B. (2022). Crise du COVID-19, rebond économique et difficultés de recrutement en Belgique. *Regards économiques*, 168.
- Dejemeppe, M., & Van der Linden, B. (2013). Quelles orientations pour soutenir l'emploi en Wallonie suite à la sixième réforme de l'Etat ? *Regards économiques*, focus 11.
- Gäddnäs, N., & Keränen, H. (2023). Beveridgean unemployment gap in Finland. *Mimeo*.
- Michaillat, P., & Saez, E. (2021). Beveridgean unemployment gap. *Journal of Public Economics Plus*, 2, 100009.
- Gökten, M., Heimberger, P., & Lichtenberger, A. (2024). How far from full employment? The European unemployment problem revisited. *European Economic Review*, 164, p. 104725.
- Michaillat, P., & Saez, E. (2022). $u^* = \sqrt{uv}$. *NBER Working Paper*, no. w30211.
- Maniquet, F. (2018). L'articulation entre les démarches positive et normative dans quelques branches de l'économie. *Revue philosophique de Louvain*, 116 (2), p. 187-213.
- Termote, A., & Depickere, A. (2018). Réforme de l'enquête sur les forces de travail en 2017. *Statbel. Analyse*, 4.
- Termote, A., & Depickere, A. (2023). L'enquête sur les forces de travail fait peau neuve en 2021. *Statbel. Analyse*, 20.
- Van Haeperen, B. (1998). La courbe de Beveridge: Belgique, 1970-1993. *IRES Discussion Paper*, no 9819.

REGARDS ÉCONOMIQUES

Place Montesquieu, 3
B1348 Louvain-la-Neuve
regard-ires@uclouvain.be
tél. 010 47 34 26
www.regards-economiques.be



Directeur de la publication :

Vincent Bodart

Rédactrice en chef :

Muriel Dejemeppe

Secrétaire de rédaction :

Séverine Dinjar

Secrétariat & logistique :

Virginie Leblanc

Graphiste :

Dominique Snyers

Comité de rédaction :

Paul Belleflamme

Vincent Bodart

Muriel Dejemeppe

Gilles Grandjean

Jean-François Maystadt

William Parienté

Sandy Tubeuf

Bruno Van der Linden

Frédéric Vrins

